

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

Séance du 13 décembre 2021

Nombre des conseillers
élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 7

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusés : M. GRESSLER Damien qui donne procuration à Mme Chantal D'ALPAOS, M. Laurent EISENECKER qui donne procuration à M. RUXER Denis, Mme Stéphanie POOS qui donne procuration à Mme SOLLE Sandrine, Mme Valérie CREUTZBURG qui donne procuration à Mme SCHWAB Nadia, M. David HOLTZINGER qui donne procuration à M. Christophe COURRIER, Mme DA MATA RAFAEL Isabel qui donne procuration à M. Philippe MULLER, M. DE PALMA Francesco, Mme Estelle MONPEYSEN

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021
2. Décision modificative N°2
3. Présentation du projet de travaux de sécurisation sur la rue principale
4. Recrutement d'une secrétaire de mairie
5. Participation aux frais de séjour
6. Brigade Verte
7. Rue des cerisiers
8. Divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021
Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité
2. Décision modificative N°2
Il s'avère nécessaire de faire un ajustement pour dépassement au chapitre 65 et de procéder à la décision modificative suivante :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Article 6531 indemnités élus | + 3000 € |
| Article 6413 Personnel non titulaire | - 3000 € |

Adopté à la majorité
1 abstention

3. Présentation du projet de travaux de sécurisation sur la rue principale
M. le Maire présente le projet de sécurisation de la rue principale qui sera réalisé début 2022. Une réunion sera organisée prochainement pour en informer les riverains.
4. Recrutement d'une secrétaire de mairie

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
La secrétaire en fonction fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} novembre 2022.

Une remplaçante a été recrutée et prendra ses fonctions le 15 mars 2022 en doublure avec Brigitte JEHL.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 30/35^{ème} à compter du 15 mars 2022, pour les fonctions de Secrétaire de mairie.

Cet emploi permanent sera pourvu par un agent contractuel, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 456, indice majoré : 399 + NBI de 15 points pour les fonctions de secrétaire de mairie.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Adopté à l'unanimité

5. Participation aux frais de séjour

Traditionnellement, la commune participe aux frais de séjour des enfants de la commune en colonie de vacances, classe de découverte, classe verte, centre de loisirs, ou encore, classe musicale agréés. La dernière délibération date du 12 décembre 2003. Le maire propose de réajuster cette participation, sur justificatif de présence, à :

- de 5€ à 7,50 €/ jour et par enfant lors d'un séjour avec hébergement, et
- de 3 € à 5€ /jour et par enfant lors d'un centre de loisirs sans hébergement.

Il est précisé que la participation est limitée à des séjours jusqu'à 21 jours par enfant et par an

Les montants versés seront imputés au chapitre 6574 libellé « divers »

Adopté à l'unanimité

6. Brigade Verte

Le maire et un adjoint ont participé à une réunion de présentation de la Brigade Verte. La brigade verte a pour mission de surveiller et protéger les espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes et préserver le patrimoine naturel, rural et urbain. Les gardes interviennent dans de nombreux domaines tels que la surveillance des axes de circulation, le dépôt sauvage d'immondices, la protection des animaux sauvages et domestiques, les nuisances sonores et olfactives, la pollution ...

Ils peuvent intervenir à deux jusqu'à 3 fois par semaine selon les besoins et le coût annuel est estimé à 2500 € pour la commune.

Ces explications entendues, les membres du Conseil :

Valide le principe d'adhésion à la mission de la Brigade verte

Adopté à l'unanimité

7. Rue des cerisiers

Les cerisiers plantés dans la rue arrivent en fin de vie et vont être remplacés par une autre essence.

Une réunion d'information aux riverains sera organisée à cet effet.

8. Divers

- Tennis club : le président actuel est démissionnaire, le poste est vacant
- Le Président de l'Association Foncière souhaite cesser ses fonctions l'année prochaine. Monsieur Philippe MULLER va reprendre la présidence.
- Ce changement sera validé lors de la prochaine Assemblée Générale de l'Association Foncière en janvier 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

- Vu la situation sanitaire, la réception de Nouvel An prévue le 3 janvier 2022 est annulée

Saint-Pierre, le 17 décembre 2021
Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre

